



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
Urbanisme

DELIBERATION
N°2024/n°41

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 31

DATE D'AFFICHAGE
21 juin 2024

DATE DE CONVOCATION
19 juin 2024

OBJET:

Autorisation de cession de la
parcelle AE 829 sise 52 rue
Michel Brabant

Le Maire

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 059-215901125-20240627-D41_2024-DE

SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Jeudi vingt sept juin à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. JEZEK Christophe, Mme DYTRYCH Anne, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle
Mme. BELABDLI Angélique procuration Mme CARRE Danyla
Mme MENDOLA Nunziata procuration M. LEMAIRE Pascal
Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain
M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane procuration M. BROGNIET Patrick
Mme CANIAU Nathalie procuration M. DECROIX Patrick

Absents excusés : M. Julien BECOURT – M. Frédéric MUSY

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2241-1 visant la gestion des biens communaux par délibération du conseil municipal ;

Considérant la parcelle AE 829 sise 52 rue Michel Brabant, terrain bâti d'une superficie de 1158 m², composée d'un ensemble immobilier vétuste dit salle Bouly comprenant :

- En front à rue, une ancienne maison édifiée sur 2 niveaux droits et un mansardé reconverti en immeuble mixte.
- Sur le côté, une extension de type véranda.
- Sur l'arrière, un vaste entrepôt aménagé, utilisé jusqu'en Mai 2024 par le club de Billard ;

Considérant l'avis domanial du 4 avril 2024,

Considérant que l'estimation domaniale porte la valeur de cession sans justification particulière à 76 000 € mais qu'il est possible d'y déroger au mieux des intérêts de la commune,

Considérant que la commune a reçu une offre à hauteur de 70 000 € afin de réhabiliter le bâti existant en 5 logements qualitatifs à usage locatif,

Considérant la vétusté installée des bâtiments, et en particulier de l'étage, qui impose des travaux lourds notamment une remise à nu des murs, une réfection de la toiture, châssis, et un réagencement des espaces,

Considérant que le projet s'inscrit dans une logique de lutte contre l'habitat insalubre et de lutte contre la pénurie de logements,

Considérant la volonté politique de la commune de remettre sur le marché des logements qualitatifs,

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme du 6 juin 2024,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à :

- Céder la parcelle au prix de 70 000 € (soixante-dix mille euros)
- Signer tous les actes nécessaires aux fins de cette présente

Dit que tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,



S. DUHAMEL.

Signée le 03/07/2024
Transmis en préfecture 03/07/2024
Publié sur le site le 04/07/2024